



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 11 juin 2022

## LÉGISLATIVES 2022 DANS LE NORD : MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LE SECOND TOUR – LES 13 ET 14 JUIN 2022

### Conditions de présentation au second tour

Pour avoir le droit de se présenter au second tour, le candidat doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans la circonscription.

Si un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Si aucun candidat ne remplit cette condition, seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour.

### Constitution du dossier de candidature

Pour le second tour, les candidats doivent déposer un nouveau formulaire de candidature, en un exemplaire original, en préfecture du Nord. Les candidats sont dispensés de produire à nouveau l'acceptation du remplaçant et toutes autres pièces justificatives fournies lors du dépôt de candidature au premier tour.

La déclaration de candidature doit être déposée personnellement par le candidat ou son remplaçant. Pour rappel, un candidat ne peut se présenter au second tour de scrutin avec un autre remplaçant que celui qu'il avait désigné au premier tour, sauf en cas de décès de ce dernier.

### Lieux, dates et horaires de dépôt

Les candidatures en vue du second tour des élections législatives doivent être déposées en préfecture du Nord pour l'ensemble des circonscriptions du département du Nord, à partir du lundi 13 juin et jusqu'au mardi 14 juin 2022 à 18 heures, selon les horaires fixés ci-après :

<u>lundi 13 juin</u>	<u>de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00</u>
<u>mardi 14 juin</u>	<u>de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00</u>

### Modalités de prise de rendez-vous

Afin de faciliter vos démarches, le dépôt des candidatures se fait sur rendez-vous.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne depuis le site internet des services de l'État dans le Nord, ou directement via le lien suivant : <http://www.rdvmun.nord.gouv.fr>

## **Attribution des emplacements d'affichage**

Pour mémoire, lors du second tour, l'ordre établi lors du tirage au sort effectué pour le premier tour sera conservé entre les candidats restant en présence.

## **Informations utiles**

Toutes les informations et documents utiles sur les élections législatives sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique Élections.

Le formulaire Cerfa de dépôt des candidatures est notamment accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord <https://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Elections-legislatives-2022>

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous êtes également invité à consulter attentivement le memento à l'usage des candidats édité par le ministère de l'intérieur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/tous-scrutins/elections-legislatives/je-suis-candidat>